

Luxembourg

226. En 2005, l'APD nette du Luxembourg a progressé de 5.4 % en termes réels pour atteindre 256 millions USD. Exprimée en pourcentage du RNB, l'APD est cependant revenue de 0.83 % à 0.82 %. Le Luxembourg s'est engagé à porter son rapport APD/RNB à 1 % d'ici 2009.

227. *Engagement vis-à-vis des OMD.* Le Luxembourg place les OMD au centre de sa politique de coopération pour le développement, dont les objectifs primordiaux sont la lutte contre la pauvreté et l'instauration d'un développement durable. En outre, il accorde une attention particulière, dans la plupart de ses programmes, à l'éducation de base, aux soins de santé primaires, à la lutte contre le VIH/sida, ainsi qu'à l'approvisionnement en eau et l'assainissement. L'APD luxembourgeoise prend principalement le chemin de passer parmi les moins avancés et à faible revenu.

228. *Efficacité de l'aide.* Des programmes d'aide sont mis en oeuvre dans dix pays prioritaires, sur la base de programmes indicatifs pluriannuels destinés à aligner plus étroitement l'aide luxembourgeoise sur les priorités de développement des pays partenaires, à en rehausser la transparence et la prévisibilité, et à en améliorer la gestion. Le nouveau programme indicatif de coopération avec le Viêt-nam (2006-10) concorde avec le plan national de développement socio-économique et offrira des occasions d'expérimenter de nouvelles modalités d'aide. Le Luxembourg a pris part activement à l'élaboration de la Déclaration de Hanoi sur l'efficacité de l'aide et du plan d'action local de l'UE pour la mise en oeuvre de la Déclaration de Paris. Tous ses nouveaux projets respectent les directives édictées au niveau de l'UE pour le financement des coûts locaux. La coordination à l'échelon local a été intensifiée, de même que la présence sur le terrain dans les pays prioritaires. L'aide luxembourgeoise est en majeure partie non liée et il est fait largement appel à des entreprises locales pour l'exécution des projets. La coopération multilatérale s'inscrit de plus en plus dans le cadre d'initiatives multi-bilatérales dans les pays prioritaires, principalement sous la houlette de quatre organismes (PNUD, OMS, UNICEF, FNUAP).

229. *Cohérence des politiques.* Le Luxembourg manifeste un grand attachement à la cohérence des politiques et prône une mondialisation à visage humain. Un pôle spécialement chargé de la cohérence des politiques a été créé au sein du ministère des Affaires étrangères. Enfin, le Luxembourg est favorable à l'initiative de l'UE relative au coton et encourage l'effort de réforme du secteur sucrier.

